



## Charte de l'Usager et de l'Adhérent D'Lire & plus

### RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CARMAUSIN-SEGALA

*Carmaux - Le Garric - Monestiés - Pampelonne -  
Saint Benoît de Carmaux - Valdériès*

- **Préambule**

« Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. »

*Conseil supérieur des bibliothèques, Charte des bibliothèques, extrait, 1991*

« Les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue, ou de statut social. »

*Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, extrait, 1994*

- **Présentation du réseau**

Le Réseau des Médiathèques du Carmausin-Ségala, D'Lire & Plus, se compose de 6 établissements situés sur les communes de Carmaux, Le Garric, Monestiés, Pampelonne, Saint-Benoît-de-Carmaux et Valdériès.

Les horaires de chaque médiathèque sont consultables sur le site du réseau d'Lire & Plus, le site de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et sur le site de chaque commune.

**La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.**

Le personnel de chaque médiathèque est à la disposition des usagers pour les accueillir et les guider dans l'utilisation des ressources mises à disposition.

- **Accès**

L'accès et la consultation des documents sur place sont libres.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Tout enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

L'utilisateur est responsable des contenus consultés.

Les modalités d'utilisations des postes informatiques doivent être respectées.

- **Comment s'inscrire**

**L'inscription est gratuite** et peut se faire dans l'une des 6 médiathèques de votre choix. Une carte est alors délivrée et donne accès à l'ensemble des médiathèques du réseau. Tout changement de coordonnées doit être signalé au personnel.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation parentale.

- **Prêts**

Le prêt s'effectue sur la présentation de la carte d'adhérent.

Il est illimité pour les livres, les CD et les DVD et limité à 1 pour les nouveautés.

La durée de prêt est de 1 mois.

Si vous souhaitez prolonger votre prêt, contacter votre médiathèque.

L'utilisateur est responsable des documents empruntés ainsi que des consultations web effectuées sur les postes informatiques.

Toute perte/vol de la carte adhérent doit être signalé.

La majeure partie des documents est empruntable. Les documents ne pouvant être consultés que sur place font l'objet d'une signalisation particulière.

- **Réservations**

Les réservations se font soit via le site internet D'Lire & Plus (dans votre espace personnel) sur [mediatheques.dlireetplus.fr](http://mediatheques.dlireetplus.fr) soit dans la médiathèque de votre choix.

Elles sont actives 14 jours et sont illimitées sauf pour les nouveautés limitées à 4.

- **Recommandations**

En cas de retard, prenez contact avec votre médiathèque. Pour vous informer d'un retard, nous vous contacterons soit par téléphone, soit par mail ou courrier.

Les usagers sont tenus de respecter le calme dans les locaux.

En cas de perte ou de détérioration de document, il peut vous être demandé de le remplacer. N'hésitez pas à vous rapprocher des bibliothécaires si cette situation vous arrive.

Des dégradations ou pertes répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du prêt pour tout ou partie du foyer.

- **Dispositions spécifiques**

Le présent document est porté à la connaissance de chaque usager/adhérent lors de son inscription. Il s'applique à tous les usagers du service, qu'ils soient inscrits ou non et en permanence lisible et disponible. Il est complété par la « Charte des Partenaires ».

Le personnel est chargé, sous la responsabilité du maire de la commune ou du président du SIVOM, de l'application du présent document.

Après adoption par le conseil Municipal / Syndical du  
De la commune / SIVOM de  
La présente Charte est rendue exécutoire

**Cachet de la Commune / SIVOM**

**Signature du Maire/Président**

